

RECOMMANDATIONS

A tous les responsables syndicaux locaux, DRB et administrateurs(trices)
FO Énergie et Mines.

« Un enjeu stratégique »

Dans le cadre des élections des représentants aux Conseils d'administration des CMCAS et de la CAMIEG, la Fédération et le secteur Activités Sociales vous informent sur l'enjeu de ces consultations électorales dans la perspective des élections IRP de 2010 et sur les conséquences de la loi d'août 2008 sur la notion de non représentativité aux élections professionnelles lorsque le seuil des 10 % de suffrages ne sera pas obtenu.

En effet, ces élections CMCAS et CAMIEG donneront une tendance non négligeable en termes de voix qui doivent nous permettre de mesurer notre représentativité dans la perspective de ce prochain rendez-vous électoral.

Les grands principes de ces élections, en termes d'organisation et de modalités, vous ont déjà été envoyés. Cependant, le secteur Activités Sociales de la fédération souhaitait vous en rappeler les grandes lignes pour vous permettre de mieux vous organiser.



- Même si elles sont différentes, les élections CMCAS se feront sur la même période que les élections de la CAMIEG c'est-à-dire du 22 au 26 juin 2009.
- Elections CMCAS de niveau local et élections CAMIEG de niveau national.
- Vote électronique pour tous les électeurs et possibilité pour les inactifs de voter par correspondance.
- Les incontournables pour préparer au mieux ce rendez-vous électoral.



Liste des candidats

Avoir finalisé votre liste fin Mars (Date légale : 20 Avril 2009)

- Dès à présent constituer une liste de 24 ou de 18 administrateurs Force Ouvrière suivant la taille en ouvrants-droit de votre CMCAS.
Moins de 500 ouvrants droit = 18 administrateurs ; plus de 500 = 24 administrateurs.

Liste qui doit être validée lors d'un Conseil d'Administration de votre CMCAS en date du 20 avril 2009. C'est pour cette raison qu'il faut, dès aujourd'hui, préparer ces listes de candidats par CMCAS en tenant compte de la parité hommes/femmes, de la présence des inactifs et des entreprises du territoire de votre CMCAS.

IMPORTANT

Transmettre cette liste à votre DRB qui fera suivre au secteur Activités Sociales de la Fédération.

Délégué de liste

Avoir tout réglé le 16 mars (Date butoir : 27 mars)

Désigner un délégué de liste qui aura pour mission de suivre la liste des votants et des non-votants au fil du scrutin et de faire en sorte qu'aucune voix potentielle ne manque à l'organisation FORCE OUVRIERE. Il aura également pour mission de pointer la liste des demandes de codes « perdus », de signaler et de noter les fortes demandes sur une CMCAS par exemple.

Et de suivre les votes par correspondance à J-14 (8 juin), J-7 (15 juin) et J-3 (19 juin).

Les DRB établiront une liste des délégués de liste de leur région avec les coordonnées et la transmettront au secteur Activités Sociales.



Bureau de proclamation des résultats

Avoir tout réglé le 30 mars (Date butoir : 09 Avril)

- Désigner un membre FO pour être membre du bureau de proclamation des résultats au niveau de votre CMCAS.
- Les résultats seront communiqués par le prestataire (maître d'ouvrage de ces élections) au Comité de Coordination (maître d'œuvre de fait pour ces élections, les employeurs ne souhaitant pas s'engager plus dans le processus).
- Le bureau national de dépouillement sera placé sous l'égide du Comité de Coordination, qui lui-même transmettra le 26 au soir l'aboutissement de votre investissement au bureau de résultats de chaque CMCAS.
- **Les DRB établiront une liste des membres des bureaux de proclamation des résultats de leur région avec les coordonnées et la transmettront au secteur Activités Sociales.**

Liste d'électeurs

Etre prêt le 15 mai (date butoir : 29 mai)

- Terminer la vérification des listes d'électeurs, sachant que les fichiers des CMCAS sont loin d'être fiables. En ce qui concerne les actifs, un recoupement doit être réalisé entre la liste des agents actifs du territoire de votre CMCAS et celle qui sera envoyée par les directeurs d'unités au Comité de Coordination.
Pour obtenir cette liste et celle des électeurs sur votre CMCAS, vous devez en faire la demande à votre Président de CMCAS.

En ce qui concerne l'ensemble des courriers à envoyer, comme la déclaration de candidature, la demande de liste d'électeurs, la désignation du délégué de liste, du membre du bureau de résultat... un modèle a été joint avec le document RETRO-PLANNING que vous avez reçu par mail.

Date limite pour valider cette liste des électeurs le vendredi 29 mai 2009.

Cette validation se fera lors d'un Conseil d'Administration.

Le secteur Activités Sociales de la Fédération attire votre attention sur le fait que pour les deux Conseils d'Administration (celui qui doit valider votre liste des candidats et celui qui doit valider les listes des électeurs, vous devez recevoir une convocation 10 jours en amont avec tous les documents s'y afférent). En cas de non-respect des procédures, vous seriez en droit d'évoquer un délit d'entrave avec toutes les conséquences qui en découlent.

- En ce qui concerne les électeurs pensionnés, peu de possibilité de recoupement malheureusement.

IMPORTANT

- Transmettre cette liste d'électeurs à votre DRB qui fera suivre au secteur Activités Sociales de la Fédération.

Profession de foi



Profession de foi

- La profession de foi Activités Sociales pour Force Ouvrière sera réalisée **localement** au format **A4 recto verso et en couleur**. (Bien tenir compte du rendu des dessins et des photos). En ce qui concerne l'envoi vers la fédération, le format du fichier sera en point **DOC**.

Important

- Votre profession de foi est à réaliser avant **le 23 mars 2009** et à envoyer à votre DRB et au secteur Activités Sociales de la Fédération au plus tard le 30 mars. Dans un souci de rendre bien lisible le message Force Ouvrière, la fédération avec un maquettiste/concepteur mettra en cohérence avec sa charte graphique l'ensemble des professions de foi avant leur diffusion au prestataire.
- Une adresse mail spécifique a été créée par la fédération :
elections.cmcas@fnem-fo.org
- Des affiches seront éditées par la Fédération sur Activités Sociales d'une part et sur CAMIEG d'autre part.

La Fédération et le secteur Activités Sociales désirent que vous organisiez des réunions, assemblées du personnel au niveau de votre CMCAS et sont à votre disposition pour les animer.

Pour des raisons de plannings chargés, veuillez envoyer par mail à monique.bruchet@fnem-fo.org la date à laquelle vous souhaitez organiser cette assemblée.



Cette élection étant organisée nationalement, l'implication du local est moindre en termes d'organisation et de logistique.

Cependant, les syndicats sont sollicités pour :

- Vérifier à **J-68 le 15 avril 2009** et jusqu'au **15 mai 2009** la liste provisoire des électeurs admis à voter. Liste disponible sur le site www.CAMIEG.fr.
- Recouper la liste des électeurs admis à voter sur la liste des CMCAS avec celle de la CAMIEG. **Faire remonter à la Fédération pour le 15 mai les remarques ou observations constatées.**
La liste définitive devant être arrêtée le **vendredi 29 mai 2009 J-24.**
- Vérifier à **J-20 mardi 2 juin 2009** que les militants actifs et inactifs ont bien reçu le matériel de vote électronique et par correspondance.
Cette date est la limite de communication par voie postale par le prestataire, des codes d'accès et des instructions du vote électronique aux électeurs, des codes d'accès aux délégués de liste.
- Vérifier la liste des agents n'ayant pas encore voté par correspondance afin de relancer les adhérents ou sympathisants inactifs. Cette liste sera envoyée aux syndicats par les délégués de listes nationaux.
A J-14, J-7, J-3 la liste des agents n'ayant pas encore voté par correspondance est adressée aux délégués de listes nationaux. Pour les actifs, vote électronique, la liste sera communiquée tous les jours.

Ce sera le premier scrutin du régime maladie des électriciens et gaziers.

Le résultat sera aussi important que celui des CMCAS et il serait regrettable que les résultats de ces 2 élections marquent un écart important.

Pour conclure, la mobilisation de toutes nos composantes militantes, nationales, locales et intermédiaires, sans exclusive est le mot d'ordre afin de réussir ces élections et de permettre une nette et réelle progression de Force Ouvrière.

Le secteur Activités Sociales